

LE RÉVEIL LYONNAIS

JOURNAL QUOTIDIEN REPUBLICAIN RADICAL INDEPENDANT

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
LYON, RHÔNE, LOIRE, AIN, ISÈRE, SAÔNE-ET-LOIRE.	5	10	15
HORS DE CES DÉPARTEMENTS.....	6	12	18
ÉTRANGER (Union postale).....	12	24	42

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste

ADMINISTRATION & RÉDACTION

LYON — 8, RUE DES MARRONNIERS, 8 — LYON

ADRESSER TOUTES LES CORRESPONDANCES ET LES ABONNEMENTS

A. M. Tony LOUP, Directeur-Administrateur

ANNONCES

Les Annonces et Réclames sont reçues exclusivement

A Lyon, chez M. Victor FOURNIER, 14, rue Confort
A Paris, chez M. A. AUBOURG et C^o, 10, place de la Bourse

BUREAUX DE VENTE : 14, RUE QUATRE-CHAPEAUX

NOTRE MACHINE ROTATIVE

En présence du succès considérable de notre journal et ne voulant reculer devant aucun sacrifice pour continuer à mériter la confiance de la démocratie, nous venons de commander à la maison Mariani une

MACHINE ROTATIVE

pouvant tirer 40,000 numéros à l'heure. Le Réveil Lyonnais, dont on a pu apprécier la sûreté des informations, sera donc d'ici peu en mesure de satisfaire, dès la première heure, aux demandes toujours croissantes de ses vendeurs et correspondants.

TRÈS PROCHAINEMENT

NOUS COMMENCERONS UN NOUVEAU FEUILLETON

DEUX MÈRES

PAR ÉMILE RICHEBOURG

PREMIÈRE PARTIE

CONDAMNÉ A MORT

DEUXIÈME PARTIE

LA FIGURE DE CIRE

TROISIÈME PARTIE

L'AGENT DE POLICE

QUATRIÈME PARTIE

La Marquise

UNE DÉCISION SCANDALEUSE

M. Roustan retournera à son poste; cette décision a été prise en conseil de cabinet. Le condamné du jury de la Seine représentera toujours la France à Tunis. Le journal qui raconte cette chose stupéfiante, ajoute que M. Grévy n'assistait pas à la réunion: c'est dommage. Le président de la République a le soulet des lois, il eût sans doute empêché un tel scandale.

On veut donc provoquer l'opinion publique. Nous vivons dans un temps de nominations scandaleuses: après les généraux conspués, les consuls flétris. Quel mauvais vent souffle donc à l'Elysée?

Ce sont des défits au bon sens. M. Roustan n'est pas seulement une personnalité. Son nom n'est pas qu'un nom; nous voyons cet événement de plus haut. Nous admettons que le consul de France est un être supérieur, un diplomate éminent, un autre Cavour; nous admettons que la guerre de Tunisie est une guerre heureuse, une expédition utile et adroite, que la famille Elias est le tableau de l'honneur, que la cour de M. Roustan était une cour d'hommes loyaux et intègres et que jamais les tripotages financiers n'ont souillé les mains de notre consul. Mais notre consul a été condamné, et condamné de telle sorte, que victime ou coupable, il porte au front une flétrissure dont on ne se lave pas.

Le procès Rochefort, c'est le gouvernement qui l'a fait.

M. Roustan n'a servi que d'intermédiaire. Le ministre a-t-il eu tort d'entreprendre ces poursuites? C'est un point à débattre. Ce qui est évident, c'est qu'il se croyait assuré du succès, il escomptait le dénouement. Le verdict du jury a trompé ses prévisions.

L'arme dirigée contre Rochefort a laissé partir la charge en dedans. Le ministre n'a pas été un chasseur heureux: on l'accuse de maladresse; c'est trop: il n'a été qu'étourdi.

Le verdict devait être un triomphe: M. Roustan qui n'a pu gagner le moindre laurier à Tunis aurait ceint son front en sortant du prétoire. Les Kroumirs auraient cessé d'être des ombres d'opéra-comique, le terrible Bou-Amena serait devenu un autre Abd-el-Kader. Les tripotages financiers: erreurs de cerveaux malades; les désordres domestiques: scandales de la presse intransigeante. M. Roustan était pur, était grand, était magnifique. Le consul de France à Tunis s'en retournait à son poste, drapé dans la pourpre triomphale du verdict du jury de la Seine. Les gouvernants font parfois des rêves et des rêves décevants: c'est tout le contraire qui fut.

On a acquitté ceux que poursuivait M. Roustan; en voulant confondre Rochefort, c'est M. Roustan qui a été confondu. M. le procureur général Dauphin avait cependant bien précisé la décision qu'allait prendre les juges. Il savait, sans doute, qu'elle serait vivement commentée; il avait, d'une phrase nette, décisive, tranchante, déterminé la vérité et donné le véritable sens au jugement qui allait être rendu. Le poursuivant devenait le poursuivi. Les rôles étaient changés et c'était à l'accusateur de s'asseoir maintenant sur le banc des accusés.

C'est l'homme qui a reçu ce soufflet qui retourne à Tunis. Il reste consul, il rejoint son poste avec cette rougeur sur sa joue. M. Roustan, condamné solennellement, reste ministre plénipotentiaire: M. Roustan, acquitté, le serait resté également. Pourquoi donc avoir réuni les juges? Était-il besoin de démander leur avis aux magistrats, si l'on ne devait point les suivre? Le gouvernement joue le rôle stupide de l'homme sans idée fixe qui désire une chose: il jette un sou en l'air; si c'est pile, il satisfait ses désirs. Le sou tourne, retombe: c'est face; il les satisfait comme si c'eût été pile. Vous demanderez pourquoi cet ennuyé a joué et pourquoi ce gouvernement a réuni des juges. Nous n'en savons rien, mais c'est le propre des natures sans courage, sans énergie, sans conviction. Il ne fallait pas faire de procès ou, l'ayant fait, il fallait en subir les conséquences.

Cette décision est un scandale; ce n'est pas le premier, ce n'est pas le dernier non plus. Nos gouvernants veulent qu'on respecte les lois et ils s'en amusent, et ils en font un jeu capricieux, qu'ils renient s'il ne tourne pas au gré de leurs désirs. La conscience publique s'alarme: on dit que M. Roustan retourne à Tunis parce qu'il plaît à M. Gambetta.

C'est faux, sans doute; M. Gambetta n'est pas roi. Cela viendra peut-être, mais cela n'est pas: il n'a que sa voix au chapitre; il est juste de convenir qu'elle est retentissante. Sa popularité disparaît dans la tourmente publique. Ce n'est pas l'affaire Roustan qui la lui redonnera.

Le pays est loin d'être satisfait; les plus modérés se plaignent, il n'y a de tendresse que pour les ennemis de la démocratie: les loups se font bergers. M. Gambetta laisse faire; heureusement que M. Gambetta aura changé de plan ou de tactique avant que la République soit étranglée.

Georges LETELLIER.

DÉPÊCHES DE NUIT

Fu télégraphique spécial

LES JOURNAUX

Paris, 24 décembre.

Le *Monteur* confirme la nouvelle que le conseil général de la Seine patronnerait la candidature sénatoriale du major La bordère.

— Le *Gaulois* annonce la mort de M. Elzéar Pin, sénateur de Vaucluse.

— Le *Voltaire* pense que l'augmentation de l'indemnité parlementaire est une de ces réformes qui ont leur place à la fin d'une législature.

— La *Republique française* répondant au *Parlement*, dit que la révision électorale porterait des fruits immédiats, vingt-cinq vacances environ, selon la statistique,

se produisant dans l'espace de trois ans parmi les sénateurs.

— La *Paix* déclare que des modifications au mode de scrutin ne triompheraient pas de l'indifférence électorale tant que nous n'aurons pas développé, dans toutes les classes de la société, un vigoureux esprit politique.

— L'*Union républicaine* attribue la base des fonds publics à l'hostilité de la haute banque et des grandes compagnies contre le gouvernement.

— Le *Soleil* déclare qu'il combattra la révision de M. Gambetta comme celle de M. Clémenceau parce qu'une conduite à l'autre.

— Le *Paris-Journal* proteste contre l'augmentation de l'indemnité parlementaire.

— Le *Gaulois* dit que les monarchistes n'ont rien de bon à attendre de la révision: la suppression du Sénat amènerait, en effet, une dictature révolutionnaire.

— Le *Clairon* assure que M. Allain-Targé se refuse à établir le budget d'après les errements de M. Magnin, qui portait les dépenses du budget ordinaire au budget extraordinaire, établissant ainsi un équilibre factice.

— La décision de M. Allain-Targé serait la consécration officielle des critiques de M. Haentjens.

— Le *XIX^e Siècle* félicite chaleureusement M. Roustan qui, dit-il, comprend son devoir en retournant à Tunis.

La vérité vraie est que M. Roustan rejette fort, et c'est pourquoi la presse ministérielle veut lui mettre du cœur au ventre.

De toutes façons, si M. Roustan retourne à Tunis il n'y restera pas.

— Le *Figaro* annonçant le départ de M. Roustan par le train rapide, raconte que M. Grévy lui aurait recommandé de continuer à suivre pas à pas la ligne que le gouvernement avait tracée à la politique française à Tunis.

— Le *Journal des Débats* publie une lettre de M. Lalande, député de la Gironde, concernant le traité de commerce franco-anglais. M. Lalande considère comme probable, que la France devra faire quelques abaissements de tarifs en échange desquels l'Angleterre peut accorder seulement le dégrèvement des vins, il importe que ce résultat soit obtenu dans l'intérêt de la France et surtout dans celui des viticulteurs bordelais.

La Révision de la Constitution

Paris, 24 décembre.

Le cabinet a terminé l'élaboration du projet de loi sur la Révision de la Constitution, qu'il compte soumettre aux Chambres à l'ouverture de la prochaine session. Ce projet ne se borne pas à la réunion du Congrès, il indique les points sur lesquels la Révision devra porter, à savoir: l'extension du corps électoral sénatorial pour les départements, la réforme du mode d'élection des inamovibles, et enfin la restriction des attributions financières.

LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Paris, 24 décembre.

ORNE

La victoire est assurée dans ce département, à la condition d'observer la discipline républicaine.

La réunion générale des électeurs sénatoriaux a adopté définitivement, après une longue discussion, les candidatures républicaines de MM. Albert Christophle, député, Dugué de la Fauconnerie, ancien député, conseiller général, et Poupet, ancien maire d'Arceles, conseiller général.

Il a certes fallu que beaucoup de délégués missent de côté leurs préférences personnelles pour envisager l'intérêt public. Nous espérons que cette discipline, gage d'un succès certain, ne se démentira pas au jour du vote définitif.

Les trois candidats de droite sont MM. de Fiers, Poriquet et de la Scotière, sénateurs sortants.

OISE

On sait que les délégués de ce département ont pris l'initiative d'un programme révisionniste et réformateur, auquel ont donné leur adhésion les trois sénateurs sortants.

Le *Libéral de Seine-et-Oise*, que dirige notre ami M. Joseph Reinach, a reçu de M. Léon Say une lettre dans laquelle il déclare sa cause liée à celle de MM. Gilbert-Boucher et Féray-d'Essoy.

Le président du Sénat s'est d'ailleurs conformé à un vote antérieur des délégués sénatoriaux qui ont adopté la candidature des trois sénateurs sortants.

Ceux-ci seront élus, avec cette caractéristique qu'ils ont acquis dans toute son étendue à un programme d'union républicaine. L'élection de MM. Léon Say, Féray et Gilbert-Boucher est assurée.

DEUX-SÈVRES

Les deux sénateurs sortants appartiennent à la droite. L'un, M. Monnet, se présente de nouveau; le second, M. Taillefer, ne sollicite pas le renouvellement de son mandat.

Les réactionnaires ont l'intention de le remplacer par M. Delavau, conseiller-général.

La réunion plénière des électeurs sénatoriaux a adopté les candidatures républicaines de MM. de Reignié et Goguet, conseillers-généraux. Le succès est assuré.

SEINE-INFÉRIEURE

Les candidats sont désignés à droite et à gauche.

À droite, ce sont: MM. Pouyer-Quertier, Ancel, le général Robert, sénateurs sortants, et Lizot, ancien préfet de la Loire-Inférieure.

À gauche: MM. Bazon, vice-président du conseil général; Sénard, ancien député; Besselièvre, manufacturier, et Thissé, député de Neuchâtel.

Les quatre candidats républicains ont adressé aux électeurs une circulaire qui contient le programme suivant:

• Révision de la Constitution, limitée aux points suivants:

• Extension des bases électorales sénatoriales;

• Réglementation des attributions budgétaires du Sénat;

• Instruction primaire, obligatoire et laïque;

• Service militaire obligatoire pour tous, réduit à un minimum de durée strictement nécessaire;

• Application loyale des lois concordataires.

• Au point de vue économique, nous plaçons en dehors de toutes les théories, nous n'abandonnerons pas la cause du travail national, tout en retranchant les moyens propres à assurer le développement de notre commerce extérieur.

LA GRÈVE DE LA GRAND'COMBE

Nîmes, 24 décembre.

De nombreuses et importantes expéditions de charbon ont été faites hier et aujourd'hui par les mines de la Grand'Combe, ce qui est une preuve de la reprise du travail. Cependant un groupe important résiste encore à La Pise.

Le mouvement de la Grand'Combe semble vouloir se communiquer aux mines de Bessèges.

Les comités exécutifs des ouvriers de cette région minière viennent d'adresser aux directeurs de la compagnie houillère et de la compagnie des forges une lettre par laquelle ils demandent que le paiement, au lieu d'avoir lieu mensuellement, se fasse tous les quinze jours, à défaut de quoi les ouvriers agiraient par tous les moyens en leur pouvoir dans le délai d'un mois.

Il est probable que satisfaction sera donnée à cette réclamation.

Nîmes, 24 décembre.

On annonce aujourd'hui que la grève serait terminée.

INTERIEUR

Paris, 24 décembre.

LA RÉUNION DES DÉLÉGUÉS SÉNATORIAUX

Une réunion plénière des électeurs délégués sénatoriaux du département de la Seine a eu lieu ce soir: cent cinquante délégués environ étaient présents.

On a proposé les candidatures suivantes: MM. Laborde, Songein, Vacquerie, Barrodet et Péan. Toutes ont été prises en considération, ainsi que celles de MM. Toinin, Peyrat, Victor Hugo, sénateurs sortants.

La candidature opportuniste Engelhard, président du conseil municipal, a été repoussée à une grande majorité.

Aucun vote n'a été émis.

Une nouvelle réunion aura lieu demain.

L'ORDRE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Le conseil de la Légion d'honneur se réunira, le 27 décembre, sous la présidence de M. Grévy, à l'occasion des promotions et des nominations.

L'EXPOSITION VINICOLE DE PARIS

Une exposition internationale vinicole aura lieu, à Paris, au mois de juillet 1882; trois expositions d'horticulture auront également lieu, à Paris, aux mois de mars, juin et d'automne.

LA COLONIE DE LA GUADELOUPE

Le conseil général de la Guadeloupe a émis le vœu d'assimiler la colonie à la métropole.

LA COMMISSION DES TRAITÉS DE COMMERCE

La commission des traités de commerce s'est ajournée au 5 janvier.

LA NOMINATION DE M. DE MIRIBEL

Le général Campenon a ordonné une enquête sévère au sujet des officiers républicains de Dijon qui ont protesté contre la nomination de M. de Miribel.

LA DIRECTION DES CULTES

M. Massicault remplacerait M. Castagnary comme directeur des cultes.

M. ALLAIN-TARGÉ ET LES AGENTS DE CHANGE

M. Allain-Targé, a reçu hier matin, la visite officielle du syndicat des agents de change, M. Moreau et de ses adjoints.

Le ministre a tout d'abord démenti le bruit de sa retraite.

Relativement à la question du rachat des chemins de fer, il a dit que c'était une ar-

reur de croire que ce rachat entrerait dans le programme du cabinet.

Il serait tout au plus question du rachat du réseau d'Orléans, et à cet égard, le gouvernement serait décidé à s'en rapporter à la sagesse de la Chambre, quand le projet soumis à l'examen d'une commission pendant la législature précédente, viendra en discussion devant la Chambre actuelle.

Relativement à la conversion, le ministre a déclaré qu'il était tenu à une grande réserve sur ce sujet, mais qu'il pouvait affirmer que le gouvernement n'avait pas encore délibéré sur cette question, dont rien ne fait prévoir la solution prochaine.

INFRACTION AU SERVICE MILITAIRE ALLEMAND

Quarante jeunes Algériens et quarante jeunes Alsaciens-Lorrains sont assignés devant le Tribunal correctionnel de Strasbourg pour le 28 janvier, comme s'étant soustraits au service militaire allemand.

Leur fortune respective a été confisquée jusqu'à concurrence de 750 marks.

LE VOTE PAR PLI CACHÉTÉ

M. Labuze, député de la Haute Vienne, se propose de déposer, dès la rentrée des Chambres, une proposition de loi aux termes de laquelle les électeurs absents de leur domicile au moment du vote, pourront envoyer leur bulletin sous pli cacheté.

SAISIE D'UNE BROCHURE

Par ordre du gouvernement, une brochure portant ce titre: *Le gouvernement français et M. Roustan devant la cour d'assises*, a été saisie sur la frontière franco-belge.

LES FONCTIONNAIRES ANTI-REPUBLICAINS

Le ministre de la marine est décidé à sévir rigoureusement contre tous les fonctionnaires de son département qui seraient encore tentés de lui résister ou de critiquer les institutions républicaines qu'il entend faire respecter de tous.

INSURRECTION A L'ILE D'HAÏTI

Une dépêche de la Havane signale un mouvement insurrectionnel à Saint-Marc, dans l'île d'Haïti, qui aurait été réprimé après un sérieux combat.

Il y aurait eu 150 tués.

LA COLONNE LOGEROT

L'amiral Conrad, télégraphie au ministre de la marine que le général Logerot a battu les insurgés dans l'île Zeroua. Il y a eu un grand nombre de tués.

Mohammed-Ben-Chérif-Edden, chef des Beni-Zid a été fait prisonnier.

L'Aspic part dans la direction de Zarzis.

LE KALNOSKY

Le *Kalnoky*, journal de la Ligue agraire, qui avait été supprimé à Dublin, a reparu, hier soir, à Londres.

CIRCULAIRE DIPLOMATIQUE

M. de Beust a remis à M. Gambetta une première circulaire diplomatique.

LE VOYAGE DU GÉNÉRAL SAUSSIER

Le général Saussier est attendu demain par le paquebot la *Ville de Barcelone*. Une grande importance militaire est attachée à ce voyage.

SIR CHARLES DILKE

Sir Charles Dilke est attendu mercredi prochain à Paris, de retour de Toulon. Il reprendra les négociations relatives au traité de commerce franco-anglais.

DIFFICULTÉS AVEC L'ESPAGNE

Nos relations diplomatiques avec l'Espagne sont assez tendues en ce moment.

Le duc de Fernan-Nunez, ambassadeur d'Espagne à Paris, va prendre un congé, et on annonce qu'il ne reviendra pas à son poste.

Ce serait à la suite des difficultés relatives aux indemnités à accorder aux colons de Saïda que l'ambassadeur espagnol aurait pris cette résolution.

D'autre part, on annonce également le retour définitif de notre représentant à Madrid, l'amiral Jaurès. On ajoute même que M. Gambetta voudrait le remplacer par M. Léon Renault.

ALGÉRIE & TUNISIE

Tunis, 23 décembre.

250 convalescents ont été embarqués depuis mardi. Ils seront répartis entre les hôpitaux de Bone, Philippeville, Bougie et Marseille.

Demain, le transport la *Saône* prendra un autre convoi.

Une commission spéciale de trois membres a visité tous les paquebots et navires de transports qui servent à évacuer les malades sur la France et l'Algérie.

Deux bataillons ont été définitivement installés dans une usine de Fébourba.

Un nouvel hôpital militaire sera installé au camp de Carthage. Les travaux commenceront demain.

L'ambulance, qui était établie à Farnana, a dû être évacuée à la suite des pluies persistantes.

Les troupes de ce poste ont été cantonnées. Le 11^e est installé dans différentes maisons de la Goutte.

L'administration des télégraphes a envoyé trois cents poteaux pour le rétablissement de la ligne entre Soussa et Sfax.

ÉTRANGER

ANGLETERRE

Le comte de St-Vallier

Londres, 24 décembre.

Le *Times* annonce que le comte de Saint-Vallier a reçu une lettre des plus flatteuses qui lui a été écrite par le comte de Hatzfeld au nom de l'Empereur Guillaume.

RUSSIE

Le général Chanzy

Saint-Petersbourg, 24 décembre.

Le général Chanzy a présenté hier ses lettres de rappel à l'Empereur et à l'Impératrice.

L'Allemagne et la Turquie

Saint-Petersbourg, 24 décembre.

Le genre de relations prises par la cour de Berlin avec la Porte amène un certain mécontentement en Russie, aussi bien que les observations de la presse berlinoise au sujet de la nomination de M. Chaudordy.

ALLEMAGNE

Les attaques contre la Presse

Berlin, 24 décembre.

On signale dans tout l'Empire une recrudescence de condamnations contre la presse.

AUTRICHE

L'Incendie du Ring-Theater

Vienne, 24 décembre.

Le chiffre rectifié des victimes de l'incendie du Ring-Theater est de 449, dont une douzaine encore douteux.

POLOGNE

La catastrophe de Frasnach

Varsovie, 24 décembre.

Au moment, où une procession religieuse faisait son entrée dans l'église des Bernardines, à Frasnach, un membre d'une confrérie, tenant à la main un cierge allumé, a mis, par mégarde, le feu au voile d'une paysanne; les cris: « Au feu! » se firent entendre; et la foule, saisie d'une panique subite, s'est précipitée, d'un mouvement irrésistible, vers la porte de sortie.

L'église était comble, le tumulte indescriptible; huit personnes ont été étouffées dans la cohue.

Il y a un grand nombre de blessés; les bancs de l'église ont été mis en pièces, les bannières déshérisées.

La plupart des victimes sont des paysans des environs.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 24 décembre.

Pendant la première moitié de la bourse d'hier, les transactions ont été très calmes. Mais elles ont pris, à la dernière heure, une grande animation. Cela a amené la hausse sur nos rentes et sur la plupart des valeurs. Le turc est en légère reprise. L'extérieure est très ferme. La Banque ottomane est grande favorite; elle a atteint le cours de 827,50. Le Panama a franchi une nouvelle étape de hausse.

BOURSE DE PARIS

3 0/0 Franc.	84 30	4 1/2 %	3850
3 0/0 Amort.	85 15	Credit de Fr.	870
3 0/0 Id. n.	84 90	Fondateur	825
5 0/0 Franc.	114 40	Banque ott.	825
5 0/0 Italien.	90 10	Banq. autr.	1480
3 0/0 Esp. ex.	90 10	Banq. hongr.	760
5 0/0 Turc.	33 75	Autrichien.	706
6 0/0 Egypt.	355	Lombard.	313
B. de France	5850	Saragosse.	592
Credit foncier	4780	Nord d'Esp.	685
Credit mobil.	730	Suez.	3360
Credit lyonn.	905	Paris-L. M.	1745
Mobilier esp.	840	Consolidés.	...

LE DOSSIER DE LA POLICE

Nous avons des renseignements assez curieux : ils sont, du reste, tous signés. Un citoyen que nous connaissons, a été traité, dimanche dernier, de chef de bande de la Guillotière. Il y a donc une bande à la Guillotière ? Messieurs les alguazils l'ont ainsi décidé, il faut les croire sur parole. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que chacun d'eux se retranche derrière des ordres que leur aurait donnés leur chef direct, M. Geoffroy, qui a été bombardé du titre abracadabrante de « commandant des gardiens de la paix. » Si réellement, ce commandant omnipotent a donné à ses exécutés des ordres pour agir illégalement, les porteurs de la police ont le droit de ne pas être très satisfaits des vérités que nous leurs jetons à la face ; cependant nous ne pouvons admettre qu'un M. Geoffroy quelconque autorise ses sicaires à nous menacer, à nous insulter, à menacer, à insulter et à empoigner nos amis. Qu'un commandant de police agisse de la sorte, un gouvernement républicain, si opportuniste qu'il soit, ne doit pas tolérer de pareilles rodomontades, et doit rendre aux douces de la vie privée le fonctionnaire en question. Nous savons qu'à Paris, la chose sera présentée à qui de droit, nous verrons quelle réponse sera faite ; nous n'oublions pas le 213, bien entendu. On nous a communiqué plusieurs renseignements utiles ; nous avons été mis sur la piste de choses assez malpropres qui se passent dans une rue de la Guillotière, renseignements pris nous serons obligés de désigner les « délinquants » style policier. La chose, en elle-même, ne nous surprend en aucune façon, mais elle surprendra sérieusement, ceux qui en sont la pierre angulaire et dont nous imprimons les noms en entier ; tenez vous bien, MM., les Urbains, les documents abondent et nous irons jusqu'au bout. Quant aux menaces qui sont faites contre nous, nous nous en inquiétons fort peu, nous ne changerons pas nos habitudes, mais nos mesures sont prises, et si quelque accident nous arrivait, on saurait à qui s'en prendre. Nous allons parler de divers abus d'autorité commis par des agents, mais devant le coup qui nous frappe, nous sentons défaillir toute notre énergie. Nous recevons une lettre de protestation contre la campagne que nous entreprenons.

Cette lettre est terrible, on nous donne des conseils ; mais en y réfléchissant sérieusement nous passerons outre ; que notre correspondant se rassure, peu nous importent les menaces, nous ne sommes pas plus de ceux qu'on jette dans le Rhône que de ceux à qui un policier a le droit d'indiger du pain noir.

Un mot pour terminer aujourd'hui : c'est une réflexion qui nous est venue ; nous la soumettons aux contribuables qui paient pour entretenir ces despotes des malheureux : est-il admissible que ces hommes enroulés abusent des fonds qui leur sont alloués contre ceux qui les leur donnent ? Les contribuables ne le croiront pas : Nous sommes, nous, fondés à le croire. Dans leurs plus petits actes MM. les urbains se montrent agressifs ; hier soir au théâtre Bellecour, un citoyen avait posé une question aux ardoises mystérieuses de Verbeck, il s'agissait de celui qui a été si longtemps catalogué Napoléon III. Ne recevant pas de réponse, ce citoyen a réclamé et s'est vu menacé immédiatement d'être entéré ; nous estimons qu'il y a d'autres termes pour inviter au silence, en admettant même que la réclamation n'eût pas été fondée. Mais parler d'urbanité aux urbains est évidemment un contre-sens ; nous le savons depuis longtemps et personne ne l'ignore.

INCENDIE PASSAGE BIÈTRIX

Un nouvel incendie, presque aussi violent que celui de la veille, s'est déclaré hier, vers midi et demi, passage Biètrix, à la Guillotière, dans l'école municipales de filles, dirigée par M^{me} Ponce. Le sergent des pompiers Gallet de la 3^e section, ayant aperçu des flammes qui s'échappaient par les fenêtres de cet école donna aussitôt l'alarme. Un détachement du 99^e de ligne, sous les ordres d'un sous-lieutenant, et un escadron de cuirassiers arrivés simultanément sur le théâtre de l'incendie, organisèrent les premiers secours. Deux pompes à bras, manœuvrées par les pompiers de la 3^e compagnie, étaient mises en batterie et attaquaient vigoureusement le foyer de l'incendie, puis la pompe à vapeur arrivait à son tour, et après une demi-heure d'efforts énergiques, on était maître du feu. La toiture du bâtiment, les planchers du rez-de-chaussée et du premier étage et une partie du mobilier personnel de M^{me} Ponce, ont été la proie des flammes. Le matériel scolaire seul a pu être sauvé. Les pertes, évaluées à 7 ou 8,000 fr., sont couvertes par une assurance. On n'est pas fixé d'une façon certaine sur les causes qui ont déterminé cet incendie. On croit cependant, qu'il doit être attribué à quelque gaminerie ou imprudence d'un des enfants fréquentant cette école.

La Jeunesse Socialiste Lyonnaise

Hier soir, à sept heures et demie, a eu lieu à l'Élysée une réunion donnée par la Jeunesse socialiste Lyonnaise. Le but était de protester contre le fanatisme catholique, qui le 25 décembre de chaque année se traduit par ce qu'on appelle, la Messe de minuit. Le citoyen Rogard est élu président ; le citoyen Hugonard, secrétaire. La citoyenne Fontanet et le citoyen Peillon, assesseurs. Quelques discours sont prononcés, quelques chansonnettes, dans lesquelles M. Saunier, l'excellent comique dont nous avons eu souvent occasion de parler s'est fait bisser, quelques poésies

dites par le jeune Ernest ont donné un grand attrait à cette soirée. La citoyenne Paule Mink a fait un discours-conférence, dans lequel elle a retracé les misères du peuple, avec une grande éloquence. L'aperçu de la grève de la Grand-Combe a ému l'auditoire. Nous ne commentons pas le discours de la citoyenne Paule Mink au point de vue politique ; quelques-uns de ses arguments pourraient nous entraîner à une controverse, peu sensible, il est vrai, mais que nous ne croyons pas devoir aborder aujourd'hui. La citoyenne Paule Mink nous a promis quelques documents relatifs à la grève, nous les recevrons avec plaisir ; tout ce qui a rapport aux intérêts ouvriers ne saurait nous être indifférent, et nos colonnes seront toujours ouvertes à des revendications de cette nature. L'assistance était assez nombreuse, la réunion était fort animée, et chacun s'est séparé en emportant un excellent souvenir de cette fête pour ainsi dire intime et dont le but a été pleinement atteint.

Pendant ce temps, des fanatiques se parent de leurs plus beaux atours et vont se rendre aux messes de minuit ; c'est bon genre, on peut faire admirer ses toilettes, ses fourrures, c'est le principal attrait des âmes ferventes ; mais le peuple qui ne porte ni bijoux, ni fourrures, protestera contre les oripeaux dont on pare les églises, et surtout contre ce fanatisme ridicule que nous ont légué les siècles passés. H. L.

MARCHÉS DE LYON

Lyon, 24 décembre. Durant les premiers jours de cette semaine, nous avons eu des pluies torrentielles pour ainsi dire continues ; mais à la fin, c'est-à-dire vendredi et samedi, le froid a commencé à prendre le dessus, lequel souhaitons-nous qu'il dure, cela pour le bien des récoltes. Grains. — Les derniers marchés aux grains de la place du Pont, n'ont eu pour ainsi dire aucune importance, malgré cela il y avait quelques échantillons, lesquels ont trouvé peu d'acheteurs aux cours ci-dessous : Blé du Dauphiné 1^{er} choix, 30 à 30.50. Blé du Dauphiné ordinaire, 29.50 à 30. Blé du Bourbonnais, 30.50 à 31. Pailles et fourrages. — L'approvisionnement de ce marché était très considérable, la vente a été assez facile aux prix cotés ci-dessous : Paille de seigle, 6.50 à 7. Paille de blé, 7 à 7.50. Luzerne, 12 à 13.50. Maïs, 17.50 à 18. Orge, 21.50 à 22. Sarrasin, 20.25 à 20.75. Avoine, 20 à 20.50. Fonds de pays, 13.50 à 14. Pommes de terre. — Les marchés de la place Saint-Jean étaient très faiblement approvisionnés, la vente est toujours quelque peu calme, avec acheteurs moins nombreux que la semaine précédente. Nous cotons comme suit : Pommes de terre charbonnes, 8 fr. 50 à 9. — rouges, 7 fr. 50 à 8 fr. — violettes, 8 fr. 25 à 8 fr. 75.

THÉÂTRES

THÉÂTRE-BELLECOUR La représentation de Verbeck a obtenu hier soir un succès des mieux justifiés. Le Cagliostro moderne tient ses spectateurs sous le charme ; à chaque instant, nous le voyons prodige ; Verbeck est comme Guzman, il ne connaît pas d'obstacles. Aujourd'hui à deux heures de l'après-midi, grande matinée ; on devra s'y prendre d'avance si on tient à trouver des places. Les tours de prestidigitation sont étonnantes, mais nous avouons que la séance d'hypnotisme nous a complètement absorbés. THÉÂTRE DE LA GAITÉ (Rue Diderot, 7) 7 h. — Mathilde ou les Mémoires d'une jeune femme, drame en 5 actes par Félix Pyat et Eugène Sue. Un Bon domestique, comédie en 1 acte. Salle Mollière (49-51, r. Pierre-Corneille) 6 h. 1/2. — Auguste Manette, drame en 6 actes de MM. Beauvallet et Alexis Bouvier. Le Roman chez la portière, vaudeville Ménagerie Bidet (Cours du Midi) Deux grandes séances, à 4 h. et à 8 h. 1/2

Mlle de Marguerit est un sujet précieux, mais Verbeck n'opère pas exclusivement sur elle. Des étrangers se présentent, et ce diable d'homme leur fait subir des épreuves auxquelles l'esprit se refuse à croire. Verbeck doit bientôt quitter Lyon ; tant pis pour Bellecour, tant pis pour Verbeck et tant pis pour Lyon. Nous devons le dire : ses soirées sont attrayantes ; la foule qui s'y porte est de notre avis, et la foule a, dit-on, plus d'esprit même que M. de Voltaire.

THÉÂTRE DU GYMNASÉ

Aujourd'hui dimanche, jour de Noël, deux représentations variées dédiées aux familles par la magicienne Miss Hélène, avec le concours de son professeur le docteur Nicoly. La matinée à prix réduit, commencera à 3 heures et la soirée à 8 h. 1/2. Les intermèdes seront remplis par une bonne musique. Multitude de scènes humoristiques de magie moderne, de physique, de magnétisme pour rire, etc., etc. Surprises inattendues. EDEN ZOOLOGIQUE BIDEL Le succès surprenant de Bidet nese dément pas. Roméo et Juliette, Sultan et Bengali, Néron et Agrippine excitent l'enthousiasme de ceux qui aiment les émotions violentes ; hâtons-nous de dire que Roméo et Juliette excitent le fou rire. Nous les avons vus dernièrement ; un grand nombre de spectateurs se tenaient devant leur appartement. On discutait beaucoup et d'un commun accord, il a été décidé que Roméo ressemblerait à s'y méprendre à un ancien sénateur bien connu, Juliette à une vieille concierge. Nous nous sommes rangés à l'avis général. Aujourd'hui, quatre grandes représentations : à 3 heures, à 5 heures de l'après-midi, à 7 et 9 heures du soir. Il y aura foule certainement.

EDEN-THÉÂTRE A. DELILLE

Grand succès du jour ! Immense attraction ! Nous engageons vivement les familles à profiter de la bonne fortune qui leur est offerte aujourd'hui au charmant Eden-Théâtre du cours du Midi. Aujourd'hui dimanche auront lieu les débuts des célèbres fantoches anglo-américains. A l'occasion des fêtes de Noël, M. Delille a organisé trois magnifiques représentations : la première à trois heures, la deuxième à cinq heures et la troisième à huit heures. Spectacle unique en son genre ! Merveilleuse organisation ! Aucune comparaison possible à ce qui a été vu jusqu'à ce jour ! THÉÂTRE DELORBIEUX Angle des rues Moncey et Ste-Elisabeth. A 8 heures, grande représentation donnée par M^{lle} Maria, la célèbre prestidigitatrice, avec le concours de son professeur M. Benezet. La Fille de l'air, exécutée par M. Benezet et sa Cécile. Grande pantomime jouée par MM. Hyène et Charles, et M^{lle} Cécile et Blanche. A 3 heures, matinée enfantine : le Peetit Docteur, pantomime.

SPECTACLES DU 25 DÉCEMBRE 1881

Grand-Théâtre 7 h. 1/2. — Les Huguenots, grand-opéra. Théâtre des Célestins 1 h. 1/2. — Les Deux sœurs. Les Crochets du père Martin. 7 h. — La Closerie des Genets. Théâtre du Gymnase (Quai St-Antoine, 30) Aujourd'hui, 25 décembre, deux représentations dédiées aux familles par Miss Hélène et son professeur. La première, à prix réduit, à 3 heures, la deuxième, à 8 heures 1/2. Théâtre de la Gaité (Rue Diderot, 7) 7 h. — Mathilde ou les Mémoires d'une jeune femme, drame en 5 actes par Félix Pyat et Eugène Sue. Un Bon domestique, comédie en 1 acte. Salle Mollière (49-51, r. Pierre-Corneille) 6 h. 1/2. — Auguste Manette, drame en 6 actes de MM. Beauvallet et Alexis Bouvier. Le Roman chez la portière, vaudeville Ménagerie Bidet (Cours du Midi) Deux grandes séances, à 4 h. et à 8 h. 1/2

OBSERVATOIRE DE LYON

TEMPÉRATURE. — Lyon, le 24 décembre, 10 heures 30 du matin. La hausse très rapide du baromètre, qui s'est produite depuis hier matin, a atteint 45mm ; la pression est aujourd'hui stationnaire à 774 mm. La température moyenne diurne est, au contraire, en baisse sensible ; ce matin, les minima ont été de 0 degré sous l'abri et de -3 à l'air libre. Le vent continue à souffler du Nord-Ouest ; sa vitesse moyenne est de 12 à 13 mètres à Saint-Genis et au Mont-Verdun. Cette vitesse assez grande est due à une dépression qui s'est formée sur le golfe de Gènes. Vu et approuvé : Le directeur de l'Observatoire, ANDRÉ.

CHRONIQUE LOCALE

Le maire de Lyon donne avis que le plan parcellaire comprenant les portions d'immeubles à exproprier en vue du prolongement du boulevard de la Part-Dieu, depuis la rue de Crémeux jusqu'au cours de Broches, restera déposé pendant huit jours, à partir du jeudi 22 décembre 1881, dans les bureaux de l'état civil du troisième arrondissement de Lyon. Tous les intéressés sont invités à prendre connaissance du plan précité avant l'expiration du délai fixé, et à consigner, sur un registre ouvert à cet effet, les déclarations qu'ils auraient à produire. Une distinction des plus méritées, la médaille d'argent, vient d'être décernée à M. Nesme Claude, directeur de l'école municipale de garçons, rue de la Thibaudière, 55. La fête de l'Arbre de Noël, offerte par la Société de secours aux enfants des familles alsaciennes et lorraines, résidant à Lyon, aura lieu dimanche prochain, 25 courant, à une heure, dans la grande salle de la Bourse. Les artistes du Grand-Théâtre, mesdames Dalmont et Fincken, Messieurs Séguin et Engel, pour la partie vocale ; Messieurs Fargues, Forestier, Antonio Bedetti et Fritsch, pour la partie instrumentale, ont bien voulu prêter leur concours à cette solennité patriotique. L'administration de la Compagnie du P.-L.-M. a fait afficher l'avis suivant : Le train rapide n° 11, partant de Paris à 7 h. du soir, et le train rapide n° 8, partant de Menton à 1 h. 16 du soir, dont la circulation devait prendre fin le 31 décembre, continueront à être faits régulièrement, sur tout le parcours de Paris à Menton, jusqu'au 19 janvier 1882, inclusivement. Ces deux trains sont ceux qui correspondent à Paris avec les deux trains dits de marche qui font le service entre cette dernière ville et Calais. La Société d'enseignement professionnel du Rhône prévient les élèves, anciens élèves et sociétaires, qu'une bibliothèque anglaise sera mise à leur disposition à dater du 8 janvier 1882. Elle sera ouverte pour l'échange des livres tous les dimanches, de 9 à 11 heures. Certains contrôleurs des tramways, se croient le droit de haute et basse justice sur les voyageurs. Le citoyen Lacôte, demeurant rue Charles Richard, n° 7, a été très violemment interpellé par le nommé Rica, sur le tramway du cours de Broches ; le contrôleur, ce Rica en question, s'est imaginé qu'il suffisait de porter un couvre-chef galonné pour intimiser ses ordres aux voyageurs, qui par le fait, sont les clients de la compagnie. Nous nous hâtons de dire que le Rica dont il s'agit, sort des Urbains : la chose ne nous étonne plus. Une femme de quarante ans, la nommée Clémence Bergeron, demeurant chez son père, allée du Sacré-Cœur, 12,

a disparu depuis le 21 courant, du domicile de ce dernier. Toutes les recherches faites jusqu'à ce jour, pour la retrouver, sont demeurées infructueuses. On craint qu'elle n'ait été victime de quelque accident, d'autant plus que cette femme ne jouit pas de toutes ses facultés. Les gardiens de la paix du poste de la mairie de la Guillotière étaient présents, avant-hier soir, vers neuf heures, qu'un individu, qui était dans un état complet d'ivresse, s'était fait, en tombant sur la chaussée de la rue de Béarn, des blessures à la tête et au visage, d'où le sang s'échappait en abondance. Transporté par leurs soins à la pharmacie Enjolras, cours de Broches, cet individu, qui a déclaré se nommer Portier Pierre, a été l'objet des soins les plus empressés. Ses blessures n'auront heureusement aucune conséquence grave. M. Gandy, ex-conseiller municipal de notre ville, a fait dans la soirée d'avant-hier, une chute qui n'a pas eu fort heureusement, aucune conséquence grave. Après avoir pris un cordial à la pharmacie Descheneaux, rue Ferrandière, M. Gandy a pu regagner à pied son domicile. La gare de Tarare a été, avant-hier, vers deux heures de l'après-midi, le théâtre d'un accident des plus graves. Un jeune homme de 22 ans, le nommé Fournier employé à la manœuvre des wagons, a été tamponné par un de ces wagons et grièvement blessé. Son état laisse peu d'espoir de le sauver. Nous avons annoncé hier, que l'incendie qui a éclaté place Bellecour, avait pris naissance dans une chambre à coucher du premier étage. Le feu avait été communiqué à des rideaux de lit, par une bougie placée imprudemment et oubliée sur une table de nuit, trop rapprochée de ces rideaux. MM. Julien et Coumest, dont les mobiliers ont été complètement dévorés par l'incendie, sont assurés à la Nationale. L'expertise fixera les dommages, qui s'éleveront certainement à un chiffre qui ne sera pas inférieur à 100,000 fr. Un officier du 99^e de ligne, le lieutenant Moret, a été trouvé mort hier matin dans sa chambre. Des constatations faites par un homme de l'art, il résulte que M. Moret a succombé aux suites d'une congestion cérébrale. La famille du défunt, qui habite Perpignan, a été prévenue par dépêche de ce triste événement. M^{me} Guillot, propriétaire du café de la Gare, au camp de Sathonay, a tenté de mettre fin à ses jours dans la journée d'avant-hier, en se précipitant dans une pièce d'eau attenante à son habitation. Ses voisins attirés par ses cris se sont empressés de la retirer. Cette malheureuse, dont l'esprit paraît-il, est quelque peu dérangé, a plusieurs fois déjà tenté de se suicider. Espérons que cette tentative sera la dernière. Réunion publique à Monplaisir La Société d'encouragement aux écoles municipales laïques de Monplaisir, vu l'urgence des secours qu'elle doit distribuer, a décidé de faire aujourd'hui, 25 courant, à 2 heures du soir, rue Saint-Victor, salle Bâton, une réunion pour sa constitution définitive. ORDRE DU JOUR : 1^o Lecture du procès-verbal de la dernière réunion ; 2^o Nomination des membres du conseil d'administration et de la commission spéciale des secours ; 3^o Admission des nouveaux adhérents. Toutes les personnes qui voudront

Feuilleton du RÉVEIL LYONNAIS

SON ALTESSE L'AMOUR

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

La fille de Pierre Gaillet se remettaient peu à peu. La voix de Pierre Carnot était douce et persuasive, ses paroles entraînantes, sa sincérité absolue, — du moins en apparence. Claire, sous l'empire de la fièvre d'amour qui dévorait son cœur et calcinait le sang dans ses veines, ouvrit la porte de la salle à manger. Pierre la suivit. — En vérité, monsieur, — dit-elle avec un pâle sourire, — nous venons de nous présenter l'un à l'autre d'une façon bien singulière... — Cette présentation, mademoiselle, ou plutôt cette entrevue, je la souhaitais de toute mon âme... — Mais pourquoi ? — Ne le devinez-vous pas ? — Claire, baissant les yeux et rougissant jusqu'à la racine des cheveux, répondit : — Non, en vérité... — Eh bien, mademoiselle, parce que depuis le jour où je suis venu loger dans cette maison et où, pour la première fois, je vous ai vue, je vous aime... La jeune fille cacha son visage angélique entre ses deux petites mains, en balbutiant :

— Oh ! monsieur... monsieur... je vous en prie, taisez-vous... Pierre Carnot, loin de se taire, poursuivit avec feu : — Je vous aime comme on n'aime qu'une fois dans sa vie... de tout mon cœur... de toute mon âme... de toutes mes forces... Tout mon bonheur est en vous désormais, comme ma pensée est à vous tout entière... Je n'ai jamais aimé que vous... Claire releva brusquement la tête, et sans prononcer un mot regarda le jeune homme en face. Il comprit la signification de ce regard et demanda, non sans quelque trouble : — Ne me croyez-vous pas, mademoiselle ? — Non, monsieur, je ne vous crois pas... — répondit Claire. XLII Pierre Carnot demeura pendant quelques secondes stupéfait de la netteté agressive d'une telle réponse. — Vous doutez de ma parole... balbutia-t-il, — et pourquoi ? Claire désigna du geste l'enveloppe qu'elle venait de lui remettre et qu'il tenait à la main. Cette lettre, — reprit-il — cette lettre maudite est cause de vos soupçons ? La fille de Daniel Gaillet fit un signe affirmatif. — Je n'ai jamais aimé celle qui l'a écrite, je vous le jure !... — continua Pierre. — Jamais ? — Jamais !... — Il y a quinze jours, cependant, vous lui juriez une éternité d'amour !... C'est elle-même qui vous le dit... — Eh ! mademoiselle, puis-je empêcher une folle de prendre au sérieux les phrases de galanterie banale dont les

hommes sont prodigés avec toutes les femmes, et qui sortent des lèvres mais non du cœur ?... — Mon cœur était libre, mademoiselle, quand je vous l'ai donné... et je ne le reprendrai jamais, j'en fais le serment à vos pieds... La réponse de Pierre Carnot avait été singulièrement maladroite. Claire répliqua, non sans amertume, en se servant des paroles mêmes qu'il venait de prononcer : — Grâce à vous, monsieur, je connais la valeur des phrases de galanterie banale dont les hommes sont prodigés avec toutes les femmes. Veuillez donc me les épargner. Vous avez un rendez-vous pour ce soir, ne l'oubliez pas... et l'heure est venue. Le coucou de la Forêt-Noire sonnait en effet neuf heures. — Ah ! murmura Pierre avec une tristesse qui n'était point feinte, c'est mal et c'est cruel ce que vous me dites là, mademoiselle. — Mal et cruel ? répéta la jeune fille. En quoi donc ? Je vous rappelle un rendez-vous. N'est-ce pas chose toute simple ? — Vous êtes irritée contre moi. Claire modula un éclat de rire qui sonnait horriblement faux. — Irritée contre vous ! s'écria-t-elle ensuite. Moi ! et à quel propos, grand Dieu ? — Je vais vous l'apprendre, si vous ne le savez pas. Vous êtes irritée à cause de cette lettre qui vous a causé une douleur... qui a fait couler de vos yeux des larmes dont vos joues portent les traces. Pourquoi cette douleur ? pourquoi ces larmes ? — Parce que Dieu a voulu que nos regards se comprennent, que nos âmes s'entendent et que nos cœurs battent à l'unisson. Parce que vous m'aimez, enfin, autant que je vous aime. Pierre saisit une des mains de la

jeune fille, malgré la faible résistance qu'elle lui opposait, et poursuivit avec l'accent de la passion : — Claire, chère enfant bien-aimée, ne me dites pas que j'ai menti !... L'ajouta, en se laissant tomber à genoux et en enlevant de baisers la petite main qu'il serrait entre les siennes : — Dites-moi que j'ai compris... que j'ai deviné... que vous êtes à moi comme je suis à vous, et que vous n'appartenez jamais qu'à moi, comme je n'appartierai jamais que vous... — Oh ! taisez-vous !... taisez-vous ! — balbutia Claire défaillante. — Vous me faites mourir ! — M'aimez-vous ? — Vous êtes là, près de moi, à mes pieds, baisant mes mains, et vous me demandez si je vous aime ! — Ah ! que je suis heureux !... c'est le ciel... Pierre Carnot prononça ces mots avec un tel acc de ivresse que la jeune fille reçut en plein cœur une sorte de commotion électrique. Elle détournait ses yeux qui se noyaient dans les yeux de son amant. Elle reprit ses mains et dit d'une voix expirante : — Partez... — Déjà partir !... — Partez, je vous en supplie... — Eh bien, oui, je vais obéir... Mais avant que je m'éloigne, répétez-moi que vous m'aimez. Un murmure, ou plutôt un souffle s'échappa des lèvres de Claire. Ce souffle ou ce murmure signifiait : Je vous aime... Puis la jeune fille reprit, plus haut : — Quittez-moi... Mais ne sortez pas ce soir... C'est une prière que je vous adresse. — Craignez-vous donc que j'aie à ce rendez-vous ? Claire devint pourpre.

— Je ne crains rien, — répondit-elle, — et cependant je vous prie de ne pas sortir... — Je ne sortirai pas... — je vais remonter chez moi... — vous vous mettez à la fenêtre, n'est-ce pas ? — Je me sentirai plus près de vous en devant votre forme dans l'obscurité. Je vous le promets... — allez. — Je pars... Mais au moins dites-moi quand nous nous reverrons. — Il me semble que nous nous voyons tous les jours. — C'est-à-dire que nous nous rencontrons, sans nous parler, et maintenant j'en aurai plus ni la force ni le courage d'attendre un hasard. — Si mon père savait que je vous ai reçu ce soir ! — Comment le saurait-il ? — Parfois il revient à l'improviste, s'il revenait ainsi, nous serions séparés pour toujours. Partez, j'ai peur. Pierre tenait encore la main de Claire. Elle se défendit cette fois. — Non, non, fit-elle en reculant et comme affolée, je vous répète que j'ai peur, allez, allez. Elle poussa le jeune homme vers la porte qu'elle referma derrière lui. Obsédant comme tout amoureux bien épris, Pierre remonta chez lui. Claire avait écouté les pas de son amant gravissant les marches. Lorsqu'elle eut entendu la porte du logis du quatrième étage se refermer sur lui, elle revint dans la salle à manger et, brisée par les émotions d'une telle entrevue, elle tomba sur un siège en murmurant : — Oh ! oui, je l'aime ! Claire venait de faire le premier pas dans une route funeste. Il lui suffisait d'un mot à son père pour sauver la pauvre enfant. Ce mot, elle ne le dit point.

Elle était honnête, cependant, absolument honnête ; mais la froideur habituelle de Daniel Gaillet, sa taciturnité, son apparence sévère l'épouvantaient. Il lui défendait d'aimer, croyait-elle ; — l'annulerait loin de cette maison ; il l'empêcherait de revoir Pierre Carnot... Or, tout lui semblait préférable à une telle séparation, et elle gardait le silence. Les deux amoureux se recontraient naturellement le plus souvent possible, et ils échangeaient en passant un regard, un mot furtif, un serrement de main. A ces entrevues si courtes et si platoniques se bornèrent leurs relations pendant les deux mois qui suivirent la scène à laquelle nous avons fait assister nos lecteurs. Ils n'avaient pu trouver le moyen de se voir une seule fois en tête-à-tête et de pouvoir librement échanger leurs pensées et leurs serments. Ceci tenait à une circonstance d'une nature particulière. Daniel Gaillet, chargé par la préfecture d'un travail de statistique important, sortait à peine de chez lui, ou du moins ne faisait plus d'absences régulières, au grand ennui de Pierre Carnot et de la pauvre Claire elle-même, dont l'amour grandissait en raison des obstacles. Daniel, — nous l'avons dit, — malgré son aspect un peu rude et sa sévérité, toute de surface, adorait sa fille. Il s'était bien aperçu que quelque chose se modifiait dans la nature de Claire. Il voyait l'enfant parfois songeuse et triste sans motifs, parfois d'une gaieté folle et que rien n'expliquait. (A suivre.)

bien participer à cette œuvre toute philanthropique sans instantanément priées d'y assister.

CERCLE DE LA SOLIDARITÉ (rue des Capucins, 3 et 5). — Lundi, 26 décembre, à huit heures du soir, causerie sur le *Mouvement financier et économique actuel*, par M. Ménard, membre de la Société d'économie politique de Lyon.

Les sociétaires peuvent être accompagnés d'une ou plusieurs personnes, qui désirent assister à la causerie.

Les cotisations et droits d'inscription seront reçus par le trésorier.

Pour l'administration :
Le président, CARLOD.

SOCIÉTÉ FRATERNELLE DE LA RÉSERVE ET DE LA TERRITORIALE. — Une décision du ministre de la guerre, publiée par tous les journaux, porte que les brevets obtenus par les jeunes gens dans les Sociétés civiles de tir serviront, à leur arrivée au corps, pour la formation des classes d' instruction.

Cette importante décision vient à l'appui du but que s'est proposé la Société fraternelle de la Réserve et de la Territoriale, autorisée par arrêté du 11 décembre 1890, qui a son siège rue d'Amboise, 6.

Créée dans le but de propager l'étude et le goût du tir à l'arme de guerre, cette jeune Société, qui compte déjà un grand nombre d'adhérents, reçoit, à raison de 6 fr. par an, à titre de membres honoraires, — pour ceux qui ne peuvent être membres actifs, — toutes les personnes qui veulent se perfectionner dans l'art du tir et de l'escrime.

Les membres honoraires concourent avec les membres actifs aux exercices et concours de tir qui auront lieu au siège social tous les soirs de 8 à 10 heures, le dimanche à partir de 3 heures.

Les cours et exercices sont gratuits et les munitions à portée de tous.

Le Président du Conseil d'administration, VACHER.

450^e SOCIÉTÉ DE RETRAITE. — Dimanche 25 décembre, mairie du premier arrondissement, de 11 heures à 1 heure, versement des cotisations et paiement du trimestre aux rentiers.

Se munir d'un certificat de vie.

La société donne depuis 1872 37 0/0 du capital versé par le sociétaire.

Maladies nerveuses. — Guérison certaine. Consultations médicales gratuites tous les jours, de 1 h. à 3 h., rue Ferrandière, Lyon. — Analyses d'urine.

Les Toux, Rhumes, Bronchites sont infailliblement guéris par le Sirop pectoral souverain de la Grande Pharmacie des Brotteaux, avenue de Saxe, 82, chez M. Bouquet, rue Quatre-Chapeaux ; Décorps, 63, rue Bourbon.

Nous recommandons à toutes les mères dont le plus grand souci est le choix d'une bonne nourrice pour leur enfant, de s'adresser à M. Tenet, directeur des bureaux de nourrices, quai de l'Hôpital, 53, et quai de l'Archevêché, 12. On trouve dans ces établissements des nourrices de confiance et à des prix très modiques, soit pour allaiter à domicile, soit pour nourrir les enfants à la campagne.

DÉPARTEMENTS

LOIRE

Saint-Etienne. — M. Cherpin, sénateur de la Loire, est arrivé hier soir à Saint-Etienne ; il est descendu à l'hôtel du Nord.

Le directeur de la manufacture d'armes de Saint-Etienne, vient de recevoir l'ordre de tenir 1,428 fusils scolaires à la disposition de M. l'inspecteur d'Académie de Grenoble qui est chargé d'en faire la répartition entre les écoles du département.

ACCIDENTS

Hier à quatre heures et demie du soir, le nommé Jean Ozier, âgé de quarante ans, demeurant route de Roanne, 42, et travaillant à l'usine Barroin, a été saisi par une courroie de transmission, et a eu la jambe droite coupée jusqu'à l'os.

Ce malheureux a été, sur sa demande, transporté à son domicile.

Cette nuit, vers 2 heures du matin, une ronde de police passant près de la verrerie Vellin, à la Chalcaissière, a trouvé couché sur l'un des fours de cet établissement industriel, le nommé Pierre Crozatier, chaudronnier, demeurant aux Mottières.

Ce malheureux qui a reçu de graves brûlures a été transporté à l'hôpital dans un état désespéré.

FOUILLETON DU RÉVEIL LYONNAIS

PAS-DE-CHANCE

Histoire d'un enfant perdu

(Suite)

C'étaient Michel et la veuve Ferrand. Michel disait :

— Le patron a voulu m'étrangler d'abord, mais il est devenu raisonnable.

— Chut ! fit la cabaretière, s'ils allaient se réveiller.

— N'ais pas peur... ils en ont pour douze heures... au moins.

Et il se dirigea vers le lit occupé par Castillon le bossu.

Castillon, en homme prudent, avait placé la fameuse serviette sous son oreiller.

Ce qui n'empêcha pas Michel de lui soulever la tête et de prendre la serviette.

Castillon ne s'éveilla point.

Michel ajouta :

— Je vais porter ça à M. le baron. Toi, descends à l'écurie et donne de l'avoine au cheval.

— Est-ce que tu veux t'en servir ? demanda la veuve.

— Qui ?

— Quand ?

— Cette nuit, je vas au château en courant, et je reviens.

— Mais où iras-tu ?

— J'irai conduire ces jeunes gens un bout de chemin. Tu m'aideras à les emporter tout endormis dans la carriole.

Et Michel s'en alla.

Pendant ce temps, Pas-de-Chance,

On suppose que voulant se chauffer, Crozatier se sera endormi au lieu où il a été trouvé.

TRAMWAYS A VAPEUR

A partir de demain dimanche, il y aura trois départs par heure, au lieu de deux, de chacun des points extrêmes de la ligne, de Bellevue et de la Terrasse.

Les trains se succéderont donc de 20 en 20 minutes.

A LA CORRECTIONNELLE

Dans l'affaire intentée contre les sœurs de l'hospice de Pelussin, pour l'exercice illégal de la pharmacie, les bonnes sœurs ont été condamnées à 500 francs d'amende.

Il a été alloué à M. Fayet, pharmacien, qui s'était porté partie civile, le montant des dépenses dont l'hospice en question est solidairement responsable.

La municipalité de cette ville a, dès le début de l'affaire, remplacé, par un pharmacien diplômé, les bonnes sœurs, dont il s'agit.

L'AFFAIRE DE BOUBG

On se rappelle qu'une patrouille de gardarmes a dû faire usage de ses armes, dans la soirée du 4 décembre, contre un certain nombre d'individus qui les avaient assaillis à coups de pierres.

Les sieurs Chouard et Chazeau, arrêtés à la suite de ces faits, ont été condamnés, à quinze jours de prison pour rébellion et outrage aux agents de la force publique.

ISÈRE

COMMISSAIRES DE POLICE

Grenoble. — Par décret présidentiel, ont été nommés :

Commissaire de police à Grenoble (3^e arrondissement) M. Bernet, commissaire spécial à Saurure (Cher), en remplacement de M. Michaud, appelé à Montauban.

Commissaire de police à Grenoble (1^{er} arrondissement) M. Jeantet, commissaire de police à Avignon, en remplacement de M. Racinet, appelé à Clamecy.

CONSEIL DES PRUD'HOMMES

Représentation ouvrière. — On me communique la liste suivante des candidats désignés par les chambres syndicales :

MM. Laurent Jallifier, gantier, membre du conseil syndical ; Charles Bemanjand, mégisier et maillonneur, conseiller sortant ; Camille Sévin, teinturier en peaux.

EMPLOYÉS DE COMMERCE

Le banquet annuel des commis et employés de commerce de la ville de Grenoble aura lieu le dimanche 8 janvier.

Les sociétaires qui désirent se faire inscrire sont priés de se faire inscrire chez leur commissaire de série. Un avis leur sera donné de l'heure et du lieu de la réunion.

MORT DE M. CHARBONNIER

Un enfant de Grenoble, élève, puis professeur de notre lycée, vient de mourir à l'âge de 24 ans.

Sorti agrégé des lettres de l'École normale, après un brillant examen, M. Charbonnier avait été nommé professeur de 3^e au lycée de Grenoble.

C'est dans ses études et dans l'exercice de ses nouvelles fonctions, que notre regretté compatriote avait, puisé les germes de la terrible maladie qui vient de l'enlever à ses parents désolés, à ses amis, à l'université dont, si jeune, il fut constamment l'honneur.

DROME

Valence. — Hier, vers sept heures et demie du soir, la jeune Julie Pommier, âgée de trois ans, qui s'était présentée au domicile de ses parents, épiciers au quartier de l'Avantaine, a été trouvée noyée dans un fossé, dudit quartier.

M. le docteur François, appelé en toute hâte n'a pu la rappeler à la vie.

POLICE MUNICIPALE

M. le commissaire central nous prie d'annoncer que, désirant reconstituer la police municipale sur un pied digne d'une ville telle que Valence, il est à la recherche de sujets capables d'occuper les emplois de brigadiers, sous-brigadiers et agents.

Les époux X... arrivés à Valence, depuis 8 jours, et habitant au Bourg-lès-Valence, ont eu une discussion, le mari reprochant à sa femme d'être allé chez le Pasteur protestant et lui avoir fait connaître qu'il avait subi une condamnation ; a fermé la porte de l'appartement, a couché sa femme à terre et lui a donné une quantité de coups de pieds sur la figure, de qui l'a rendue méconnaissable.

Les voisins ayant entendu les cris de la victime cherchant à enfoncer la porte, et voyant qu'ils ne pouvaient y parvenir, dirent que le brigadier de police était là ; aussitôt le sieur X... ouvrit la croisée de

sa chambre et sauta sur une toiture qui se trouvait au-dessous des croisées, après quoi il parcourut différentes toitures et se jeta à la tête la première dans le vide et tomba sur une marche d'escaliers en pierres. Le mari et la femme sont dans un état désespéré.

ARDECHE

Lablachère (Ardeche). — Les obsèques civiles de la citoyenne Tourrel, épouse du citoyen François Tourrel, conseiller municipal et ex-président du Cercle républicain ont eu lieu le 20 décembre, à 2 heures du soir ; 500 personnes environ suivaient le cortège ; un magnifique drapeau d'honneur, que la Société la *Libre pensée*, de Nîmes, s'était empressée de mettre à notre disposition, recouvrait le cercueil porté par six citoyens ; un grand nombre d'assistants avaient orné leurs boutonnières d'une fleur d'immortelle.

Le citoyen F. Malmazet, maire, a prononcé un discours retraçant la vie toute de dévouement et de charité de la défunte.

Tout le monde s'est retiré avec le plus grand recueillement, une quête fructueuse a été faite au profit des pauvres.

Cet enterrement civil est le troisième en deux ans, en notre commune rurale.

H. RIVIÈRE.

BOURSE DE LYON

Du 24 décembre 1891

3 0/0 Franc.	83 60	Nord d'Esp.	690 ..
3 0/0 Amort.	84 75	Suez
3 0/0 1884 am.	84 60	Vil. Paris 69	400 ..
5 0/0 Franc.	...	Vil. Paris 71	396 ..
5 0/0 Italien.	90 ..	Rhône-et-L.	555 ..
Dette turque.	...	Croix-Rous.	...
Dette Egypt.	...	Domb. S.-E.	353 ..
Mobilierfran.	...	Gaz de Lyon	1200 ..
Mobilier esp.	890 ..	Gaz St.-et-L.	...
Crédit lyonn.	897 50	F. Terrenore	485 ..
Union génér.	...	L'Horme
Foncière lyo.	550 ..	Le Creuzot.	1630 ..
Banque otto.	817 50	Acier. Marin.	610 ..
Pays autrich.	1190 ..	Mines Loire.	281 ..
P.-L.-M.	...	Montbrambert	...
Chemins aut.	...	St-Etienne.	245 ..
Lombard.	312 50	Rive-de-Gier	68 ..
Saragosse	Roche Firm.	...
Transatlant.	...	Cie Abattoirs	537 50

DERNIÈRE HEURE

RÉUNION DU CIRQUE

Saint-Etienne, 24 décembre.

Une importante réunion a eu lieu hier à 8 heures du soir, au Cirque.

Une foule immense, que nous pouvons évaluer à 3,000 personnes, y assistait.

L'entrée des citoyens Chavanne et Amoureux s'est faite aux acclamations de la *Marseillaise* et a été saluée par les applaudissements de la salle entière.

Le citoyen Amoureux remercie de l'honneur qui lui est fait en lui offrant la présidence, qu'il refuse. Il fait l'éloge de la *Marseillaise*.

A la formation du bureau, le citoyen Rochefort est acclamé président d'honneur le citoyen Chavanne, président effectif, les citoyens Marx Dupin, Sinot et Rodary, assesseurs, Gravier, secrétaire.

Le président ouvre la séance en donnant lecture des lettres des citoyens H. Maret et Clovis Hugues, qui annoncent que, par suite de maladie, ils ne peuvent assister à la réunion.

Le citoyen Girodet est empêché par un deuil récent.

Le citoyen Amoureux prend la parole.

Il dit que combattre l'opportunisme n'est pas une sinécure. En présence des événements graves qui font que la République est menacée, il faut se multiplier ; aujourd'hui, il est à Saint-Etienne, demain il sera à Paris pour combattre tousjours.

Il rentre ensuite dans le sujet du congrès anti-clérical.

La science a-t-elle pu obtenir les preuves de l'existence de Dieu ?

Il fait alors un long historique, remontant aux temps primitifs et aux peuples arriérés à la suite duquel il démontre que les idées religieuses ont eu pour origine la superstition.

A dix heures et demie la séance est suspendue.

Un grand nombre de personnes quittent la salle et ne reviennent pas. La conférence finit à 11 heures devant la salle dégarnie par suite de l'absence des deux principaux orateurs. Une quête a été faite pour les grévistes de la Grand'Combe.

L'OPÉRA POPULAIRE

Paris 25 décembre, 12 h. 45.

Le Conseil municipal de Paris vient de voter 300,000 francs pour la création de l'opéra populaire.

UNE HORRIBLE DÉCOUVERTE

Paris, 25 décembre, 12 h. 45.

Dans une fouille faite en Algérie, sur un terrain marécageux, M. Perregaux a découvert 163 cadavres indigènes, 33 espagnols et 6 français.

VOL IMPORTANT

Paris, 25 décembre, 12 h. 45.

Des individus ayant creusé un souterrain sous la banque gouvernementale de Sébastopol ont volé 47,000 roubles. Une recherche faite à Constantinople a amené l'arrestation de trois individus porteurs de 27,000 roubles.

UNE RÉFORME DE M. GAMBETTA

Paris, 25 décembre, 12 h. 45.

Aux trois réformes réclamées par le gouvernement qui ont été signalées et formant les bases d'un examen du congrès s'en ajoute une quatrième.

M. Gambetta, désireux du scrutin de liste, avec lequel il assiera sa puissance absolue, cherche à faire passer dans les lois constitutionnelles une loi régissant le mode électoral. Une fois le principe du scrutin de liste inscrit, la Constitution n'y pourra plus toucher, puisque il ne sera plus du domaine législatif ni soumis à la sanction du vote de la Chambre.

Le gouvernement en crainte de résistance des députés déclarera solennellement qu'il ne dissoudra pas la Chambre avant l'expiration de son mandat, pour appliquer ce système nouveau électoral.

Quel prix attacher à de pareilles promesses en présence de la tenacité de M. Gambetta pour obtenir une réforme utile à ses visées.

M. AUGUSTE VACQUERIE

Paris, 25 décembre, 12 h. 45.

M. Auguste Vacquerie remercie les députés sénatoriaux de la prise en considération de sa candidature, mais il refuse le siège sénatorial. M. Vacquerie désire rester dans les rangs de l'armée républicaine et combattre comme écrivain.

Nous admirons le désintéressement d'un homme d'un si immense talent, mais nous regrettons cette décision privant le parti républicain parlementaire de l'appui et des lumières d'une personnalité si éminente.

CONDAMNATION DE M. JOUVENEL

Paris, 25 décembre, 12 h. 45.

M. Jouvencel a été condamné à 200 francs d'amende, quinze jours de prison et 1 franc de dommages et intérêts pour coups et blessures contre M. Serre, rédacteur en chef du *Petit Briard*.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS — Samedi 24 décembre, 11 h. soir.

3 0/0	84 10
5 0/0	114 37
Italien	90 45
Turc	13 80
Extérieure	30 3/8
Intérieure	37 1/2
Egyptienne	332 ..
Banque otto.	...
Algérie	...
Russe	...

UN CAS DE CATALEPSIE

Les journaux de Paris annonçaient, il y a quelques temps, qu'une jeune femme venait de tomber dans un sommeil léthargique.

Voici ce qu'on ajoute aujourd'hui à ce sujet :

le Charençon, qui continuait à se frotter les yeux.

— Hé ! le sais-je ? répondit Pas-de-Chance avec mélancolie.

— Nous ne sommes pourtant pas entervus ici ?

— Non.

— Je me souviens bien que nous étions à l'auberge.

— Moi aussi.

— Avec Paul Salbris et Michel.

— Et Castillon.

Le Charençon avisa le bossu et dit :

— Il nous expliquera peut-être la chose.

Et il appela le bossu.

Mais le bossu était profondément endormi, et il fallut aux deux amis un bon quart d'heure pour le réveiller.

Enfin il ouvrit les yeux.

Son étonnement fut légitime.

— J'ai eu des cauchemars épouvantables, dit Castillon.

— Moi aussi, bagasse ! fit le Marseillais.

— Et moi j'ai vu l'homme au chien noir dans mon rêve, murmura Pas-de-Chance.

— Encore ! fit le Charençon.

En même temps il fouilla dans sa poche.

Sa poche était vide.

Cependant c'était lui qui, jusqu'à présent, avait été le trésorier de la petite expédition.

Dans son porte-monnaie il y avait, la veille, encore, deux cent vingt francs.

Le porte-monnaie avait disparu.

Tandis que le Charençon constatait avec douleur cette perte, Castillon retrouvait la serviette en maroquin, l'ouvrait et jetait un cri.

La serviette était veuve de cette pièce signée par M. de Neuville et qui était toute la fortune de Pas-de-Chance.

« Les détails sur ce cas ordinaire de catalepsie sont de plus en plus curieux.

« Il y aura aujourd'hui quatre semaines que dure cette période de sommeil léthargique. Toutefois, certains symptômes relevés depuis plusieurs jours font présumer qu'elle va bientôt cesser, et que la « Dormeuse » va revenir à l'état normal.

« C'est d'abord la rigidité moins absolue de son corps. Depuis le commencement de la semaine, on remarque que ses membres ont une certaine flexibilité. Ainsi, on peut jusqu'à un certain point, lui faire ouvrir les bras et les jambes et lui ouvrir les doigts, alors qu'apparaissent les tenaillantes obstinément fermés. Il est vrai qu'aussitôt qu'on les abandonne, ces membres reviennent à leur fixité primitive ; les bras retombent doucement le long du corps. Lorsqu'on la soulève par la tête ou les épaules, le corps ne se dresse plus tout d'une pièce, il se plie en deux.

« La tête continue à rester appuyée sur l'épaule droite, sans qu'on puisse la remuer.

« D'autre part, elle a maintenant deux réveils la nuit, réveils toujours très-courts et inconscients : le premier, vers onze heures, comme auparavant ; le second à des heures variables, entre une heure et cinq heures du matin.

« Enfin, hier matin, un phénomène nouveau s'est produit dans son état. On a réussi à la réveiller, fort peu de temps, à vrai dire. C'était vers dix heures, pendant la visite de M. le docteur Olivier, dans le service duquel elle est. La « dormeuse » fit une longue inspiration, comme il arrive toujours lorsqu'elle est pour s'éveiller vers onze heures du soir.

« Ce fait inusité, puisque, en dehors de ce moment, sa respiration est toujours égale, ainsi que nous l'avons dit, suggéra au docteur l'idée de chercher à la réveiller.

« A force de l'agiter, en l'appelant par son nom, on finit par lui faire ouvrir les yeux, et on l'assit dans son lit. Elle se prit alors à verser d'abondantes larmes, et comme on lui en demandait la raison, elle répondit que c'était parce qu'elle se voyait dans un état bien triste.

« Aux questions qu'on lui fit, elle répondit qu'elle n'avait pas conscience de ce qu'on lui avait fait pendant sa période léthargique ; puis, bientôt elle se plaignit d'avoir la tête lourde, se remit sur l'oreiller et retomba dans le sommeil.

« Le réveil avait duré à peine vingt minutes ; elle avait refusé de prendre quelque nourriture.

« Tels sont les symptômes d'après lesquels on suppose que la crise léthargique touche à sa fin ; mais ce n'est là qu'une présomption. »

Tribune publique

LAITIERS DE LYON

La corporation des laitiers de Lyon vous prie d'accorder l'hospitalité de vos colonnes pour nous porter l'extrait du procès-verbal de la réunion privée qui a eu lieu mercredi soir, le 21 passé, chez le citoyen Célière, rue Ste-Elisabeth, 108.

Le citoyen Giraud est proclamé président d'ordre.

Il donne immédiatement la parole au citoyen Stoellin.

Ce dernier donne lecture d'un rapport de la situation des laitiers et la nécessité d'une chambre syndicale.

Tous les citoyens présents acclament leur collègue de l'initiative, puis les conclusions tendant à la formation de la chambre syndicale sont adoptées à l'unanimité.

Le citoyen Caillat prend ensuite la parole pour donner lecture des statuts de la chambre syndicale. Ces statuts sont adoptés à l'unanimité.

L'assemblée décide qu'elle en fera le dépôt de suite.

Le citoyen Giraud propose que l'on nomme l'administration immédiatement.

La proposition est adoptée.

L'on passe à la nomination du secrétaire de la chambre syndicale.

Le citoyen Jules Guicherd est élu à la majorité.

La réunion procède ensuite à la nomination d'un trésorier.

Le citoyen Blochet est élu.

Vient ensuite l'élection de cinq syndics, sont élus : Enselme, Fontaine, Gonet, Caillat, Morel.

La réunion décide après que le secrétaire devra convoquer tous les laitiers de la ville et de la campagne, pour le lundi 26 décembre à une heure du soir, chez M. Célière, rue Ste-Elisabeth, 108.

Pour le comité,
Le secrétaire, JULES GUICHERD.

BULLETTIN OUVRIER

Métallurgie lyonnaise. — D'après l'assemblée générale de dimanche, 18 décembre, l'assemblée n'étant pas en nombre, a renvoyé sa réunion à dimanche, 25 décembre, à deux heures précises, au siège de la Société chez M. Merle, place de l'Hôpital, 2.

C

Echos de la Bourse de Lyon

Lyon, 24 décembre 1881.

Les cours sont toujours faibles, meilleurs cependant qu'à Paris. On devance la liquidation pour ne pas se trouver en présence des reports qui s'annoncent chers. Rentes, 84 et 114 40, Italien, 90 30. Banque Lyon-Loire, toujours en réaction à 1460, 1400, 1560 et finalement 1480. Lyonnais 900 à 903. Ottomane, très ferme à 817. Landerbank, moins déprimée qu'à Paris, 1200 à 1187. Union générale, stationnaire à 2825, 2815. Union nouvelle, 2605. Stéphanoise, 715 et 690. Lots turcs, 62 50. Suez, 3350.

La Banque générale de Lyon est demandée à 810. Cette Société porte son capital à dix millions; les actionnaires anciens souscrivent deux actions pour une. En réponse à une question qui nous a été adressée, nous pouvons donner le renseignement suivant: Les actions nouvelles seront assimilées aux anciennes, c'est-à-dire que la Société ne pourra faire aucun appel au dehors des 125 fr. versés, avant cinq années écoulées depuis la date de la constitution de la Société.

Dépuratif du sang et des humeurs. Sirop de Bochet du Serpent de Lyon, 32, rue Lanterne.

AU REMONTOIR

Horlogerie de Confiance
Aug. DESPORTES
14, Quai de Vaise, Lyon
Nettoyage de montre..... 2 fr. 50
Grand ressort de Genève..... 2 fr.
Réveil, depuis..... 6 fr. 50
Montres à cylindre, argent depuis 25 fr.
Tout est garanti

VÉRITABLE
EAU DE BOTOT
Unique Dentifrice approuvé par
L'ACADÉMIE DE MEDECINE DE PARIS

POUDRE de BOTOT
Dentifrice au Quinquina

ENTREPOT A PARIS: 229, RUE S^H-HONORÉ
Dépôt: 18, boulevard des Italiens et chez
les principaux commerçants

On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. — LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS
rendue sans médecine, sans purges et sans
fraîs par la délicieuse farine de santé, dite:

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisis, dysenterie, constipations, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse; diarrhées, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de M^{me} la duchesse de Castletuart, le duc de Pluskow, M^{me} la marquise de Bréhan, lord

Stuart, de Desies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure n° 98.714. — Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion; affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. — LÉON PEYLER, instituteur à Bynance (Haute-Vienne).

N° 63.476. — M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, de nerfs, faiblesses et sueurs nocturnes.

Cure 99.625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans, d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne pouvoir plus faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec de maux d'estomac jour et nuit des insomnies horribles. BOREL, née Carbonnetty, rue du Balay, n° 41.

Cure n° 100.180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre sur le conseil du médecin, la Revalescière, qui l'a rendue fraîche, rose et magistrale de santé. — J.-G. de MONTAUBAN, 44, rue Condorcet, Paris, 4 juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son

prix en médecine. En boîtes: 1/4 kil., 1 fr. 25; 1/2 kil., 2 fr.; 1 kil., 4 fr.; 2 kil., 8 fr.; 4 kil., 16 fr.; 6 kil., 24 fr.; 12 kil., 48 fr. — Aussi la Revalescière chocolatée en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonnes digestions et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — Biscuits anti-diabétiques de Revalescière en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi franco contre bon de poste. Dépôt partout, chez les bons pharmaciens et épiciers. Du BARRY et Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.

Evitez toute substitution frauduleuse.

Eviter les Contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

LANGUE ANGLAISE

M. MOLL, Professeur
LYON, rue d'Algérie, 20 — 31^e Année

BANQUE GÉNÉRALE DE LYON

8 et 10, Rue de la Bourse, 8 et 10
Succursales
A PARIS, A GRENOBLE ET AU PUY
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3,250,000 fr.

Reçoit les dépôts d'argent aux conditions suivantes:
A vue, 3 0/0
A 6 mois, 4 1/2 0/0
A 1 an et au-dessus, 5 0/0

Ordres de Bourse. Paiement de coupons. Avances sur titres

Le Directeur-Gérant, TONY LOUP

Lyon. — Imprimerie du Réveil Lyonnais, rue des Marronniers, 8.

La Grande Pharmacie Saint-Antoine est installée sur le modèle des vastes établissements créés à Paris et à Londres pour mettre à la portée de tous, les produits nécessaires au maintien de la santé. Si la conception commerciale la plus large a présidé à leur organisation, ils remplissent aussi une mission vraiment philanthropique, en rendant accessibles, au plus grand nombre, des soins sanitaires et hygiéniques qui étaient, autrefois, l'apanage de quelques privilégiés. Comme tous les grands établissements, la Pharmacie Saint-Antoine ne s'adresse pas à une catégorie spéciale de clients, mais à toutes les classes de la société: par la perfection et la fraîcheur de ses produits, elle peut satisfaire les plus difficiles; par le bon marché, qu'elle pousse à ses dernières limites, elle répond aux besoins de ceux qui sont le plus obligés de compter avec leurs ressources.

Le système adopté par la Grande Pharmacie Saint-Antoine est bien simple: offrir au public des médicaments de premier choix, toujours frais, pour mériter sa confiance; et vendre très bon marché pour attirer une clientèle et faire un chiffre d'affaires considérable, ce qui lui permet de se contenter d'un très léger bénéfice sur chaque opération. C'est sur ces bases que sont organisées toutes les grandes maisons nouvelles, dans les diverses branches du commerce et de l'industrie; et leur succès est aussi éclatant que mérité. Les autres maisons, avec des ressources restreintes, une clientèle limitée, des achats en seconde ou troisième main, des frais généraux élevés, en regard d'un chiffre d'affaires presque insignifiant, non seulement ne peuvent offrir au public que des produits d'une provenance douteuse, mais sont obligés de vendre fort cher; et elles ne peuvent posséder un stock de marchandises suffisant pour répondre à tous les besoins des consommateurs.

Il faut au contraire, pour se mettre à la hauteur des grandes maisons nouvelles, s'approvisionner aux lieux mêmes de production, procédé qui a le double avantage d'assurer l'intégrité des produits et de supprimer les intermédiaires si onéreux du commerce; mettre à profit tous les perfectionnements apportés par la science, soit dans l'installation des appareils, soit dans le traitement des produits; avoir constamment sous la main un approvisionnement toujours complet, toujours frais parce qu'il se renouvelle sans cesse, toujours irréprochable sous le rapport de la qualité, pour que tout acheteur devienne un client.

La Grande Pharmacie Saint-Antoine met tous ses soins à la prompte et scrupuleuse exécution des ordonnances de MM. les Médecins; les médicaments aussitôt préparés, sont remis au client ou portés à domicile, dans tous les quartiers de la Ville. Les expéditions en France et à l'Étranger sont faites aussitôt les ordres reçus et par les voies les plus rapides.

Les Eaux minérales, les Spécialités pharmaceutiques, françaises et étrangères, sont l'objet de remises exceptionnelles. Les ordonnances seront tarifées 30 % au-dessous des prix ordinaires.

La préparation des Vins de Quinquina de la Grande Pharmacie Saint-Antoine mérite une mention spéciale. Bien que les prix en soient extrêmement réduits, ils sont d'une qualité tout-à-fait hors ligne et défient toute concurrence. Qui n'a été déçu par l'emploi des vins de quinquina achetés bon marché, et pronés par toutes les trompettes de la réclame? C'est que d'habitude, pour ces préparations, on prend dans le commerce des vins qui n'offrent aucune garantie de pureté, et, par suite, de salubrité; puis on y incorpore, dans des proportions quelconques, des sortes inférieures de quinquina, soit même quelque succédané de cette écorce bienfaisante: faut-il s'étonner si un pareil mélange est inefficace, et quelquefois même malfaisant.

Les vins employés par la Grande Pharmacie Saint-Antoine, aussi bien ceux qui sont vendus le meilleur marché que les plus chers, sont tous d'une origine absolument authentique; tous sont préparés avec l'écorce du Quinquina Jaune Royal, le plus efficace de tous, suivant les doses rigoureuses du Codex. Ce qui permet de les vendre même meilleur marché que ceux qui sont le moins consciencieusement préparés, c'est, d'une part, qu'étant additionnés de quinquina au-delà des octrois, ils sont exempts des droits considérables qui frappent les vins; c'est d'autre part que nos acquisitions de vins et d'écorces de quinquina, faites dans les pays mêmes de production, sont affranchies de tous les frais écrasants d'intermédiaires. L'âge seul des vins employés différencie leur prix; mais un vin un peu jeune, s'il est naturel et généreux, peut fournir la base d'une excellente préparation, pourvu que la quantité et la qualité du quinquina qui y est incorporé ne laisse rien à désirer.

Pour permettre à chacun de suivre les prescriptions essentielles de l'hygiène, grâce aux-

quelles tant de maladies pourraient être évitées, elle offre gratuitement à tous ses clients un volume de 350 pages, intitulé *Vocabulaire de l'Hygiène et de la Santé*. Cet excellent recueil, basé sur les plus récents travaux des sommités savantes, trouvera sa place dans toutes les bibliothèques, et chaque famille voudra le conserver précieusement pour y puiser mille préceptes et recommandations salutaires, ainsi que l'indication des premiers soins à prendre dans tous les cas, avant l'arrivée du médecin.

VICE DU SANG. — L'acreté du sang est le germe de presque toutes les maladies. En effet, lorsque le sang qui circule dans le corps tout entier pour porter à chaque partie la nourriture nécessaire, est infecté de quelque impureté, l'acte important dont il est chargé ne peut s'effectuer dans des conditions normales; c'est alors la maladie et non la vie et la santé, qu'il charrie à travers l'organisme. C'est principalement au printemps, sous l'influence de la chaleur renaissante et de cette sève qui fermente dans la nature entière, que l'acreté du sang se manifeste le plus visiblement, soit par des signes extérieurs, soit par des désordres internes; aussi est-ce le moment où l'on songe de préférence à faire usage de dépuratifs, mais cette acreté subsiste en toute saison, aussi est-il toujours à propos d'y remédier. De toutes les préparations destinées à neutraliser et à éliminer le virus qui corrompt le sang, la plus efficace, la plus agréable à prendre, celle dont les effets sont les plus prompts et les plus durables, c'est incontestablement le **Vin dépuratif de la Grande Pharmacie Saint-Antoine**; il entraîne et expulse les virus morbifiques, chasse la bile, rafraîchit le sang, purifie les humeurs et répand dans tout l'organisme la vigueur et le bien-être. Les douleurs rhumatismales ou autres, les darts, l'eczéma et en général toutes les maladies de la peau sont guéries par l'emploi de ce vin merveilleux.

Une installation toute spéciale, des appareils entièrement nouveaux, dans lesquels les plantes dépuratives les mieux choisies sont traitées par la vapeur jusqu'à complet épuisement, sont pour le public la garantie d'un produit absolument

supérieur, dont aucune préparation ne saurait approcher. Afin d'éviter les contrefaçons qui seraient nuisibles à la santé, le demander toujours sous son véritable nom où l'aller chercher où il se fabrique: A LA GRANDE PHARMACIE SAINT-ANTOINE, 3, RUE DUBOIS ET RUE MERCIÈRE, 24, LYON. Plus de cent cinquante mille bouteilles sont vendues annuellement. 6 fr. le litre.

Exiger la signature L. Viravelle, pharmacien.

MAUX DE GORGE. — L'illustre chimiste BERTHOLET a doté la thérapeutique d'un sel qui a été longtemps considéré comme le remède par excellence des affections de la bouche, des genivres et du larynx (*stomatite, gingivite, amygdalite, etc.*): c'est le chlorate de potasse, appelé, du nom de son inventeur, sel de BERTHOLET. Des travaux postérieurs ont démontré que pour ces affections l'action de la soude était préférable à celle de la potasse; cette opinion, émise par le professeur Ch. ROBIN, a été partagée par le corps médical tout entier. Un autre perfectionnement de cet excellent remède était encore à désirer, c'était l'élimination du chlore, qui irrite plus ou moins violemment les muqueuses des cavités nasales et des voies aériennes: ce dernier perfectionnement, nous l'avons réalisé au-delà de toute espérance, après de nombreux essais, par l'introduction de l'**Acide Thymique**, dont les propriétés sédatives et balsamiques sont bien connues, et qui appartient au groupe, si justement apprécié aujourd'hui, des Phénols. Aussi nos **Pastilles au Thymate de Soude** sont-elles le remède souverain, définitif, de toutes les affections du palais: *aphthes, gonflement, ramollissement et suppuration des genivres, fétidité de l'haleine, amygdalite, pharyngo-laryngite, stomatite, etc.* Elles purifient l'haleine et laissent dans la bouche le parfum le plus suave.

Il est nécessaire de dire ici que l'acide thymique, d'une préparation extrêmement délicate, est souvent impur, alors que de sa pureté même dépend tout le succès du traitement; celui que nous employons, étant préparé par nous-mêmes dans nos laboratoires, au moyen d'appareils à vapeur construits spécialement pour cette destination, ne peut laisser aucun doute sur sa parfaite efficacité; aussi ne saurions-nous trop engager le public à se mettre en garde contre les préparations à base d'acide thymique qui ne sortiraient pas des laboratoires de la Grande Pharmacie Saint-Antoine de Lyon.

Consultations médicales gratuites tous les jours de 9 heures à 11 heures le matin et de 6 heures à 8 heures le soir, par un ancien médecin des hôpitaux, 3, rue Dubois, au-dessus de la Pharmacie Saint-Antoine

Voulez-vous boire la plus bienfaisante des Liqueurs

DEMANDEZ CELLE AU

BOURGEON DE SAPIN

de P. FÉLIX et C^{ie}

Rue Lainerie, 7, LYON

A LOUER

Joli appartement de neuf pièces, parfaitement agencé quai de la Guillotière, 24, au 2^e. S'y adresser tous les jours, de 2 à 4 heures.

GUÉRISON

RAPIDE SANS MERCURE

des

MALADIES SECRÈTES

et des affections de la peau

par le ROB SAVARESI

S'adresser à la pharmacie

de la Vieille-Monnaie, 49,

Lyon, seul dépôt, et par

correspondance.

UN JEUNE HOMME

demande un emploi, s'adresser

Agence Fournier, 14, r. Confort

20 Centimes le rouleau et au-

dessus; choix considérable et

concurrence impossible.

Papiers peints, rue Hippolyte-

Elandin, 19, près la rue d'Al-

gérie. Envoi au dehors, cartes,

échantillons sur demande.

ON DEMANDE à louer appar-

tements de 4 à 5

pièces bien aérées, à pre-

ndre en juin 1882, de Bellecour

aux Terreaux, 3^e ou 4^e étage.

Ecrire à l'Agence Fournier, 14,

rue Confort, n° 2397.

ON DEMANDE A LOUER

Un vaste local, situé entre

Bellecour et la rue Grenette,

pourrait servir pour les réu-

nions d'une société de secours

mutuel. Adresser les offres à la

112^e société des commis et em-

ployés de commerce, 3, r. Stella.

A CÉDER

PÂTISSERIE

Centre de Lyon. — Prix avan-

tageux. — Facilités de paiement.

On traite directement avec le

vendeur. — S'adresser ou écrire

à l'Agence V. Fournier, 14, rue

Confort, sous le n° 2454.

AU GRAND BON MARCHÉ

18, Rue de la Barre (en face le pont de la Guillotière)

La plus importante Maison de VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS

Pour hommes et jeunes gens, FARDESSUS DOUBLE FACE, belle ratine, 17 fr.

CHAPELLERIE

Maison RIVIER succurs

Fondée en 1842

43, rue Centrale, et rue de

l'Hôtel de Ville, 60

Prix Fixés

AGENCE DE PUBLICITÉ V^{OR} FOURNIER

SUCCURSALE

SAINT-ETIENNE

6, rue Ste-Catherine

CORRESPONDANT DE L'AGENCE HAVAS

LYON — 14, Rue Confort — LYON

SUCCURSALE

GRENOBLE

Passage Teissière

Les Annonces & Réclames des Journaux ci-dessous sont reçues

exclusivement à l'Agence

Lyon: Progrès — Salut public — Courrier — Décentralisation — Petit Lyonnais — Lyon-Républicain — Nouveau Lyonnais — République du Rhône — Réveil Lyonnais — Renaissance — Eclair — Moniteur des soies — Bulletin du Moniteur des Soies — Courrier du Commerce — Echo viticole — Lyon horticole — Gazette agricole — Monde agricole. — Journal de Médecine vétérinaire et de Zootechnie — Construction Lyonnaise.

Saint-Etienne: Memorial de la Loire. — Moniteur de la Loire. — Journal de Saint-Etienne. — Le Petit Stéphanois.

Roanne: Avenir roannais.

Grenoble: Impartial des Alpes. — Courrier du Dauphiné. — Petit Dauphinois.

Vienne: Journal de Vienne.

Bourgoin: Indicateur.

Alleverd: Gazette d'Alleverd.

Mâcon: Journal de Saône-et-Loire.

Chalon-sur-Saône: Courrier de Saône-et-Loire. — Progrès de Saône-et-Loire.

Tournais: Journal de Tournais.

Bourg: Progrès de l'Ain. — Courrier de l'Ain. — Journal de l'Ain.

Trévoux: Journal Nantua. — Abeille.

Sont reçues aux mêmes Bureaux les Annonces pour tous les Journaux français et étrangers

Agent exclusif des principaux journaux suisses pour le Centre, l'Est et le Midi de la France

MAISON PELLERIN-BARDIN

LYON — 41, Cours Morand — LYON

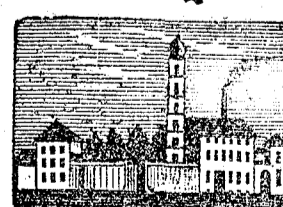
SPECIALITÉ

COSTUMES D'ENFANTS

Dessins et exécution de Broderies

LINGERIE CONFECTIONNÉE
Trousseaux & Layettes

TOPIQUE BERTRAND AINÉ



Le seul ayant été breveté et dont la vente a été permise par arrêt de la Cour de cassation du 8 juillet 1851. — Quarante ans de succès. — INFALIBILE contre les douleurs rhumatismales, les névralgies, sciaticques, congestions cérébrales, ophtalmies, douleurs de reins, fluxions de poitrine, pleurésies, toux rebelles, etc. Peu de maladies ne reçoivent un soulagement immédiat par son application. — Prix suivant grandeur, de 50 cent. à 3 fr. — Se vend à LYON, chez l'inventeur, place Bellecour, 21. (Franco par timbres en mandats).

AVIS. — Se méfier des imitations, exiger comme garantie la signature BERTRAND aîné, et l'usine ci-contre. — SE TROUVE DANS TOUTES LES PHARMACIES.

INJECTION ROUX

GUÉRIT en 3 JOURS, pharmacie ROUX, 144, rue Montmartre, Paris. Dépôt à Lyon, ph^{ie} BERTRAND, place Bellecour, 21, Fl. 317.